

RÉUNION D'INFORMATION AUX AGRICULTEURS

PAEC « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense »

Lundi 5 décembre 2016



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PUY-DE-DÔME

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CANTAL



AUVERGNE

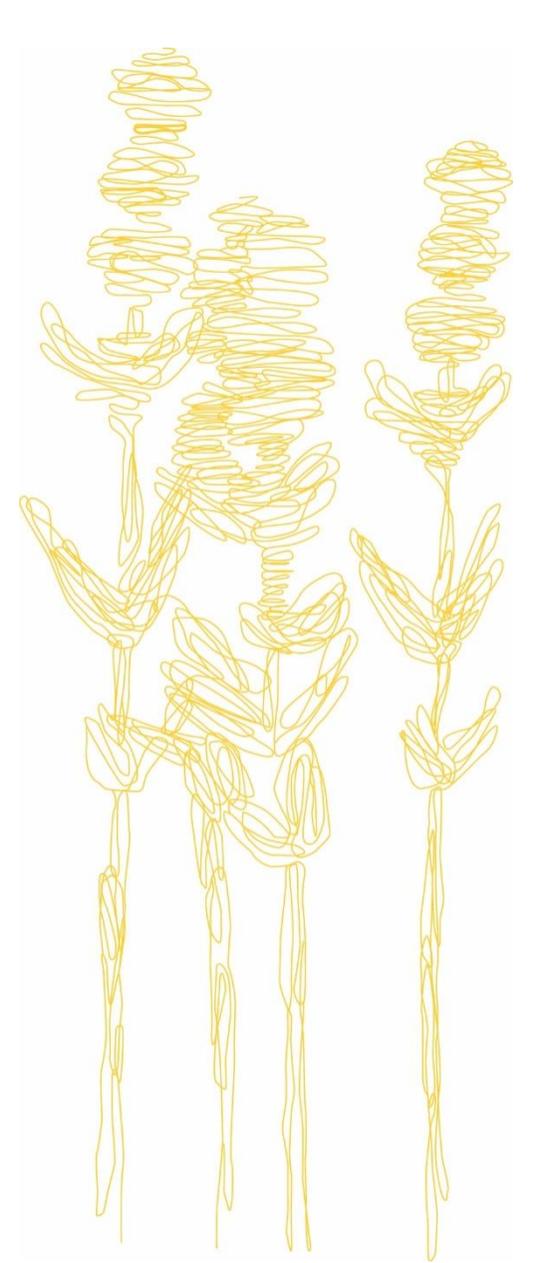


ORDRE DU JOUR



1. **Le Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense »**
2. **Le réseau Natura 2000**
3. **Le territoire du PAEC**
4. **Cadre général de mise en œuvre des MAEC**
5. **MAEC envisagées**
6. **Calendrier**
7. **Questions diverses**

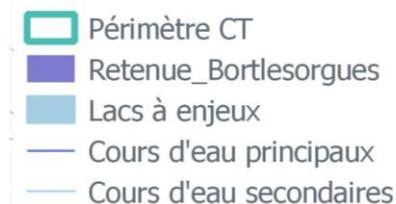
1. Le Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense »



Le Contrat territorial

Sources Dordogne Sancy Artense

- Outil multithématique de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'amélioration de la qualité de l'eau
- 64 669 ha sur 26 communes principales (63 et 15)
- Objectifs :
 - la présence d'une eau de qualité, en quantité mais sans excès en lien avec les activités socio-économiques
 - préservation du patrimoine exceptionnel lié à l'eau
 - structuration de la gouvernance locale
- Mise en œuvre de avril 2017 à 2022



N 0 3 6 9 12 km

Fond de carte : Orthophoto Syntegra 2013
Sources : IGN, SMPNRVA
Réalisation : EM - SMPNRVA, 28/11/2016

Le Contrat territorial

Sources Dordogne Sancy Artense

- Volet A : amélioration de la qualité de l'eau – lutte contre les pollutions
 - assainissement collectif et individuel
 - limitation des impacts agricoles
 - gestion sylvicole, phytosanitaires dans les collectivités, eau potable
 - Volet B : restaurer / préserver les cours d'eau et les milieux aquatiques
 - restauration des berges et de la ripisylve
 - restauration de la continuité écologique
 - préservation / restauration des zones humides et des lacs
 - lutte contre les espèces exotiques envahissantes et préservation des espèces patrimoniales
 - Volet C : animation, suivi, communication
- 
- MAEC

Le Contrat territorial Sources Dordogne Sancy Artense

Zoom sur le volet agro-environnemental



➤ Gestion des effluents au siège d'exploitation

- diminution de la production d'effluents : couverture des infrastructures de stockage (fosses, fumières), traitement ou recyclage des eaux peu chargées, collecte du lactosérum
- stockage des effluents : au-delà de la réglementation (soit 5-6 mois) en lien avec les hivers longs et rigoureux et la valorisation agronomique

➤ Gestion de la fertilisation

- outils d'accompagnement : plan d'épandage, plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage
- formations, information

➤ Gestion de l'interface prairie / cours d'eau

- installation d'abreuvoirs ou de franchissements stabilisés, mise en défens des berges
- restauration / entretien de ripisylve

➤ Gestion des zones humides

- accompagnement personnalisé à la gestion (pâturage ou fauchage adapté)

Le Contrat territorial Sources Dordogne Sancy Artense

Zoom sur le volet agro-environnemental



➤ Mise en œuvre :

- 1 animateur agro-environnemental embauché par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme à temps plein pour le territoire
- coordination par le Parc des Volcans
- intervention complémentaire de la FRCIVAM, de Bio63 et du CEN Auvergne



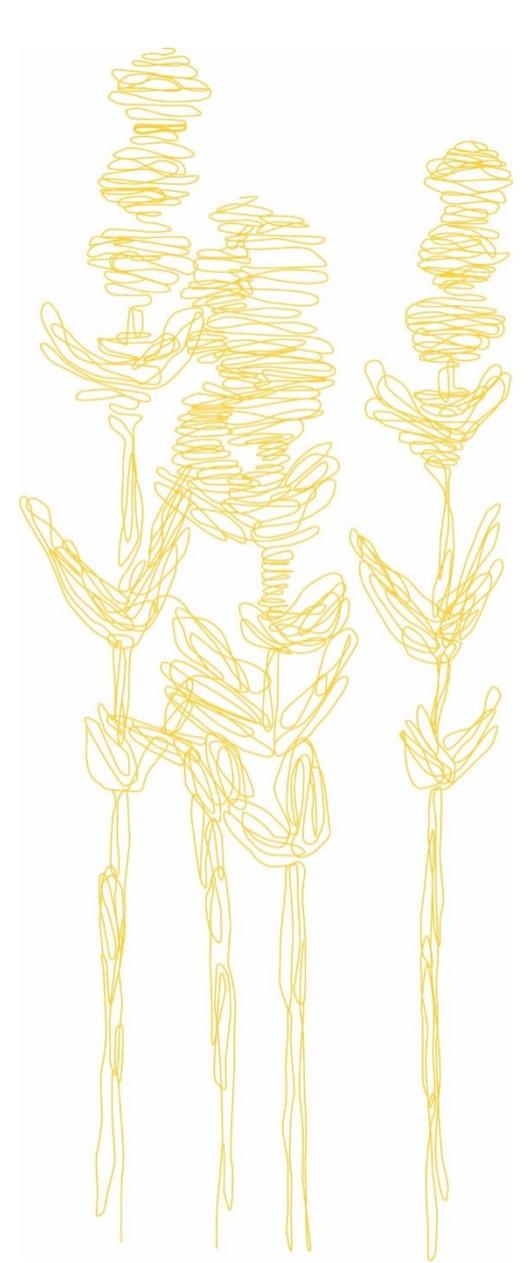
➤ Proposition de mise en place d'un comité de pilotage agricole :

- composé essentiellement d'agriculteurs du territoire
- pour déterminer les axes de travail annuels
- pour se faire le relais des actions du contrat et de leur mise en œuvre



=> des volontaires ?

2. Le Réseau Natura 2000



Objectif de Natura 2000

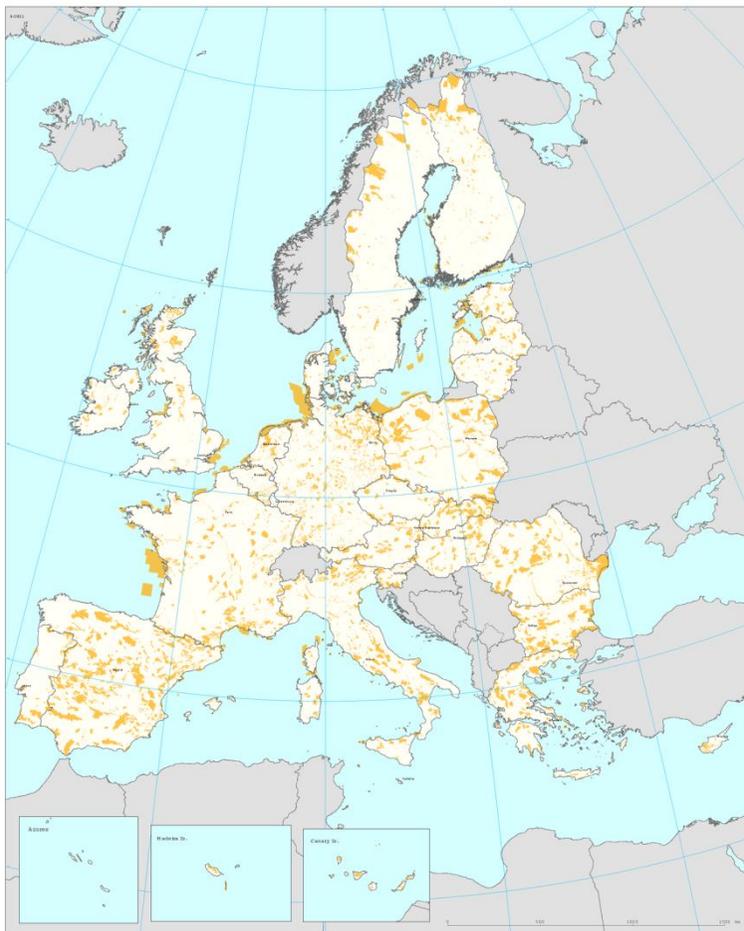
Maintenir voire restaurer dans un bon état de conservation les espèces et les habitats d'intérêt communautaire en conciliant les activités humaines et la préservation du patrimoine naturel

Natura 2000 en quelques chiffres

➤ 27 308 sites soit 18,4 % du territoire européen

Pourquoi un réseau de sites?

Préserver la faune, la flore et les milieux naturels sur l'ensemble du territoire européen afin d'assurer la pérennité des échanges entre petits îlots et d'éviter l'isolement définitif des éléments du patrimoine.



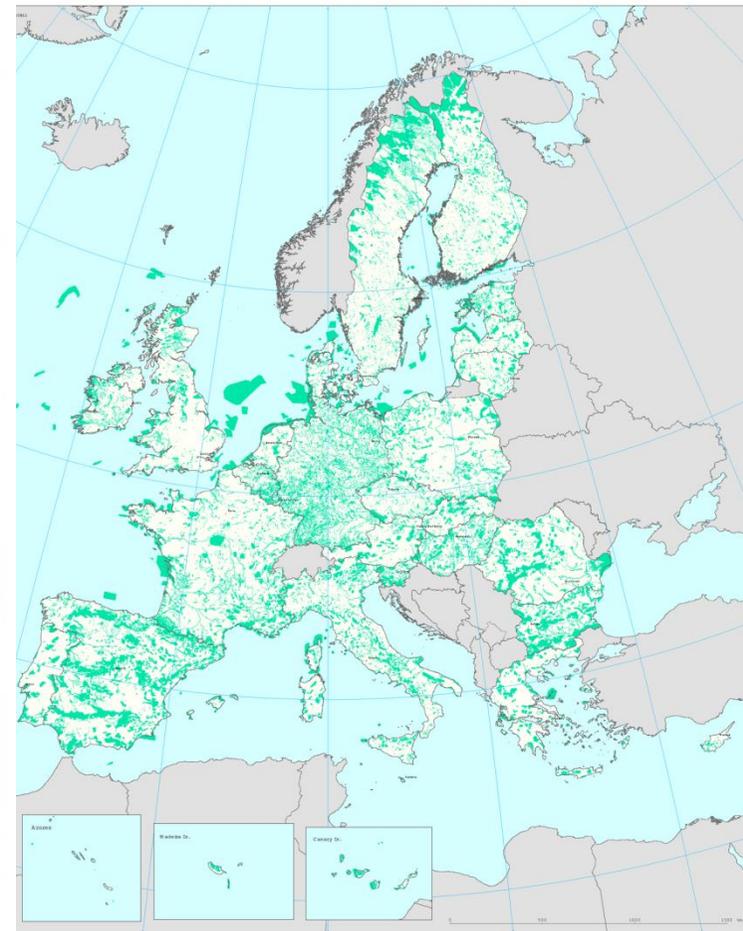
NATURA 2000: Birds Directives

NATURA 2000
Birds Directive sites (BOD)

European Environment Agency



Source: NATURA 2000 - 2011, voir page 206. Publication Date: 16/06/2011
European Environment Agency - 2011. All rights reserved. Reproduction is permitted under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike license (CC BY-NC-SA).
Publication: Les données sont issues de la base de données Natura 2000.



NATURA 2000: Habitats Directives

NATURA 2000
Habitats Directive sites (HOD, SCL, SAC)

European Environment Agency



Source: NATURA 2000 - 2011, voir page 206. Publication Date: 16/06/2011
European Environment Agency - 2011. All rights reserved. Reproduction is permitted under the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike license (CC BY-NC-SA).
Publication: Les données sont issues de la base de données Natura 2000.

Document d'Objectifs

Programme pluriannuel d'actions établi 6 ans

Gestion des habitats et espèces
Communication – Sensibilisation
Amélioration des connaissances
Veille écologique et avis

Un volet contractuel (via 3 outils)

- Mesures agri-environnementales
- Contrats Natura 2000
- Charte Natura 2000

Un volet non contractuel

- Porter à connaissance, information, sensibilisation...

Un volet réglementaire (depuis 2010)

- L'évaluation des incidences

Les sites Natura 2000

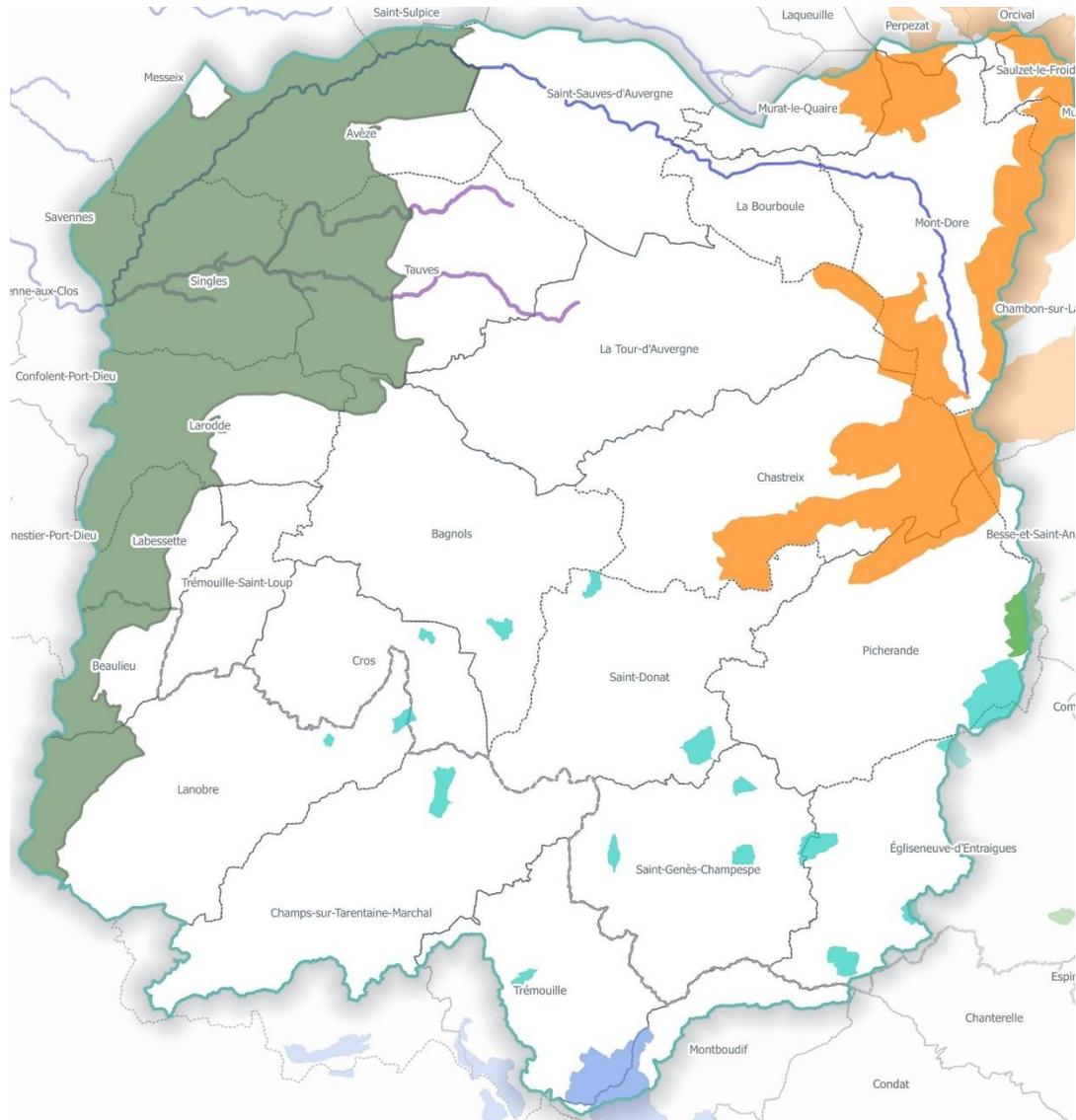
➤ 7 sites présents... :

-  Artense
-  Cézallier
-  Gorges de la Rhue
-  Monts Dore
-  Lacs et rivières à loutres
-  Rivières à écrevisses à pattes blanches
-  ZPS Gorges de la Dordogne

➤ ...aux enjeux variés :

- Biodiversité / Eau et milieux aquatiques
- Oiseaux / Habitats

➤ Tous liés à la présence de l'eau !



Bilan de la contractualisation précédente

➤ Ouverte seulement sur le site de l'Artense, avec de petites entités peu propices à la contractualisation

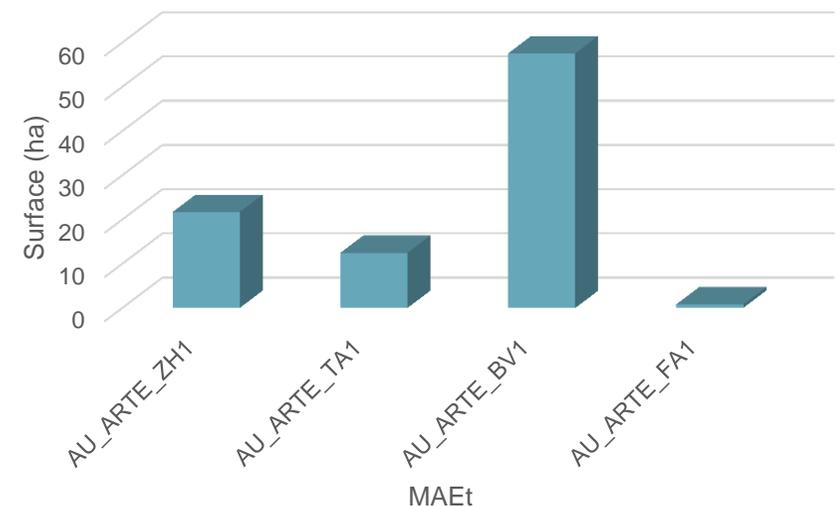
➤ MAEt proposées :

- « Zones humides » : pâturage extensif en cœur de zone humide
- « Zone tampon » : absence de fertilisation et d'amendements sur 35m autour de la zone humide
- « Bassin versant » : diminution de fertilisation dans le bassin versant
- « Prairie de fauche » : maintien de la diversité floristique des prairies »

➤ Bilan 2011/2012 :

- Exploitations engagées : 8 (2 sociétés, 6 individuels – 7 dans le Puy-de-Dôme, 1 dans l'Aveyron)
- Surface engagée : 645,47 ha (30% de la SAU du site)
- Montant sur 5 ans : 103 181,65 €

⇒ des retours ?

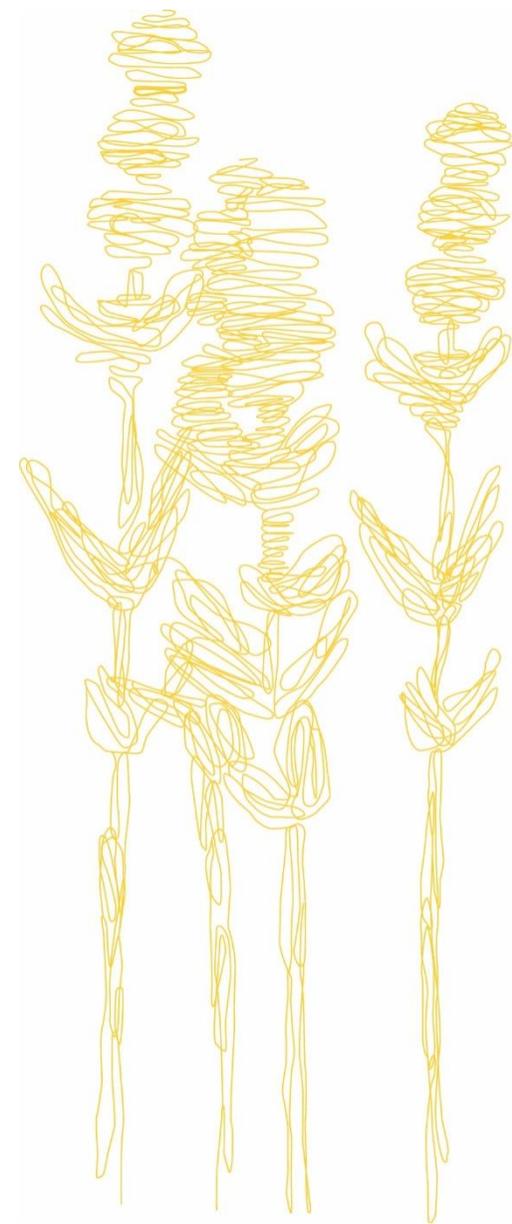


4. LE TERRITOIRE DU PAEC

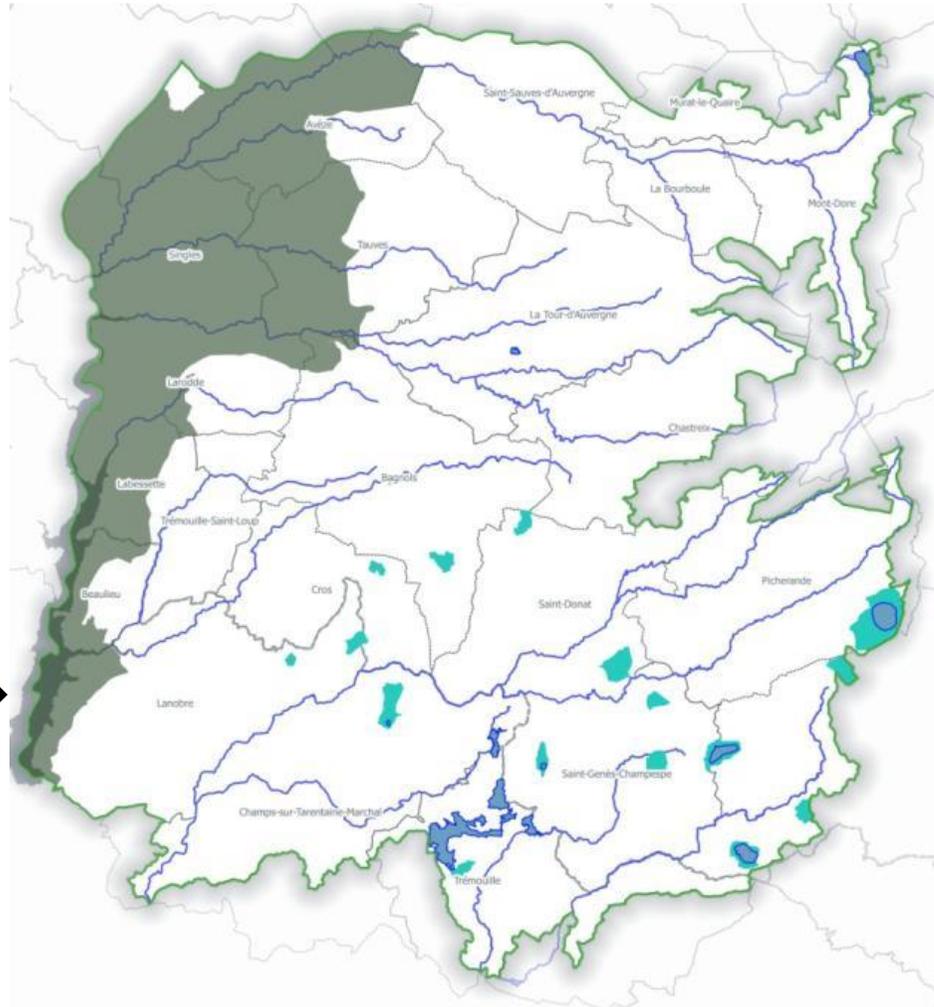
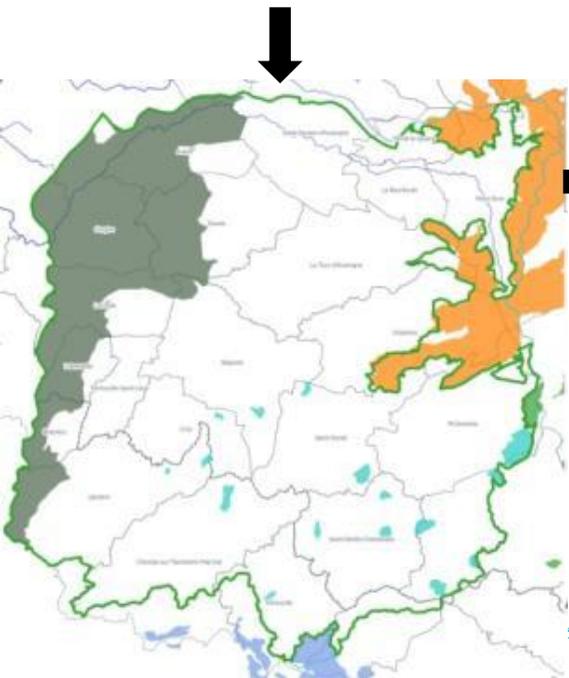
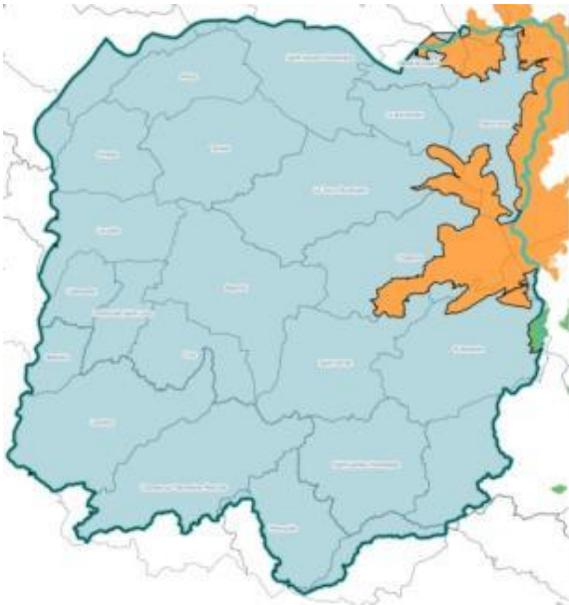
Contrat « Sources de la Dordogne
Sancy Artense

-

PAEC existants



Démarche



**Projet de Contrat territorial
"Sources de la Dordogne,
Sancy, Artense"**

Projet de PAEC - Périmètre
proposé et enjeux majeurs

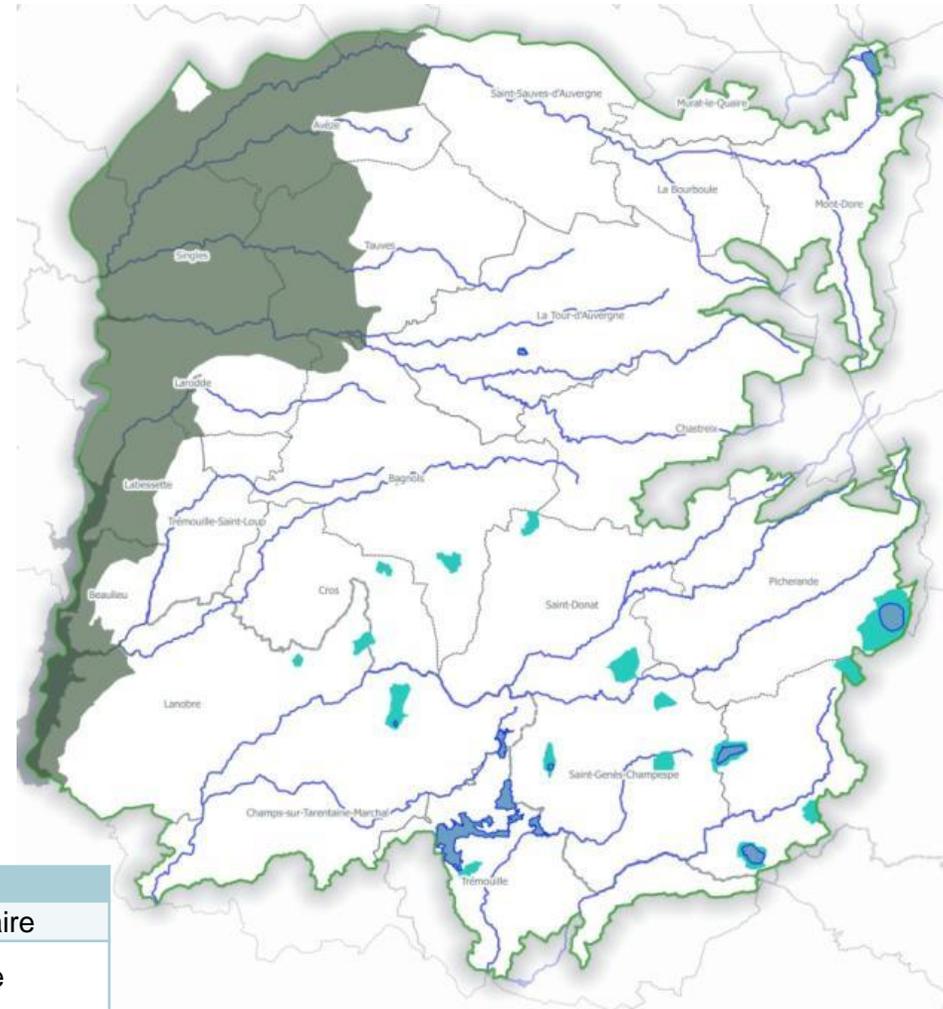
- Périmètre PAEC DSA 2016
- ZPS Gorges de la Dordogne
- N2000 Artense
- Cours d'eau principaux
- Retenue_Bortlesorgues
- Communes
- Limite de départements

N 0 2 4 6 8 km

Fond de carte : IGN BDTopo
Sources : SMPNRVA
Réalisation : EM - SMPNRVA, 12/10/2016

Territoire du PAEC

- 59 365 ha
- 26 communes dans 2 départements
- Rivières, lacs, tourbières, zones humides et leur bassin versant, gorges
- Situation de tête de bassin



CANTAL	PUY-DE-DÔME	
Beaulieu	Avèze	Murat-le-Quaire
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	Bagnols	Picherande
Lanobre	Chastreix	Saint-Donat
Montboudif	Cros	Saint-Genès-Champespe
Trémouille	Égliseneuve-d'Entraigues	Saint-Sauves-d'Auvergne
	La Bourboule	Saint-Sulpice
	La Tour-d'Auvergne	Savennes
	Labessette	Singles
	Larodde	Tauves
	Messeix	Trémouille-Saint-Loup
	Mont-Dore	

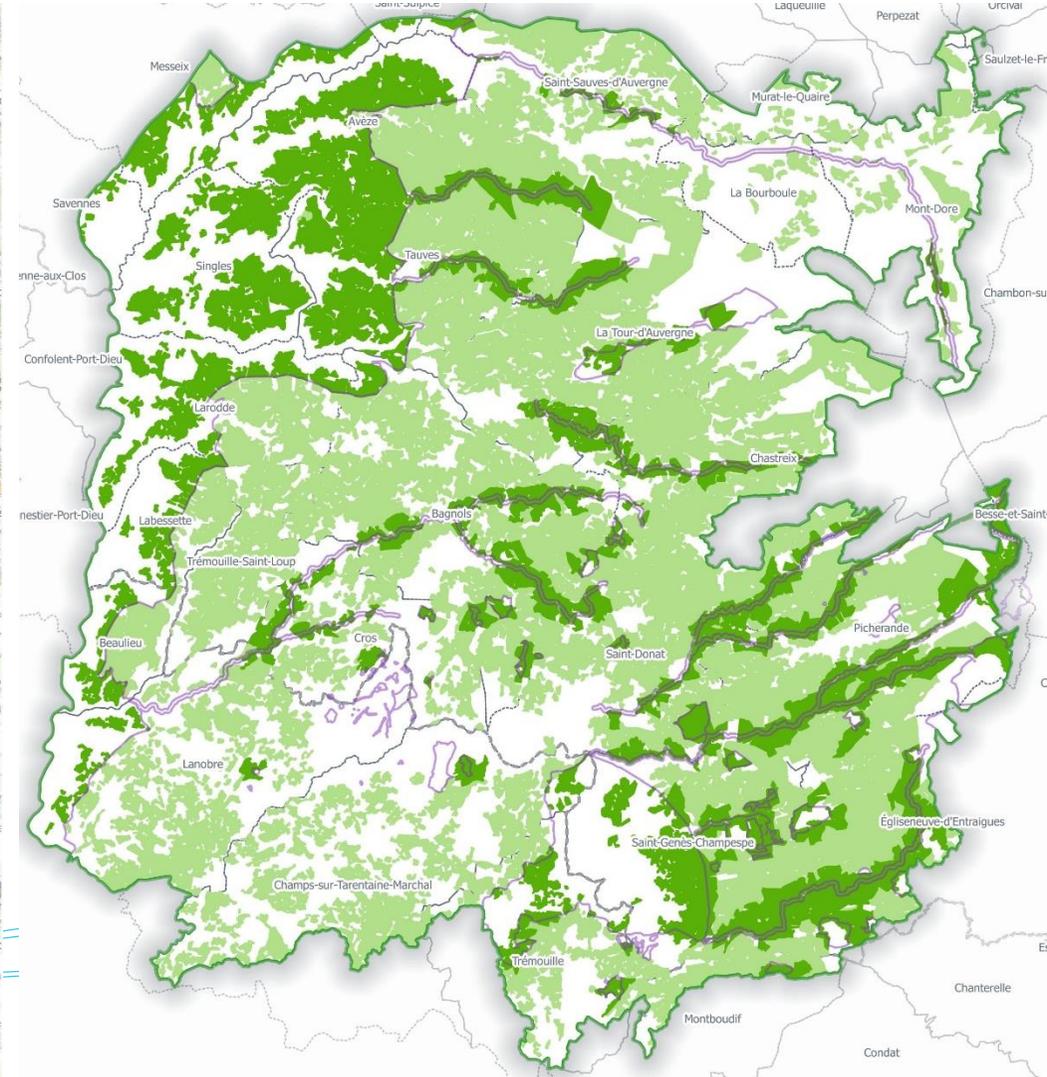
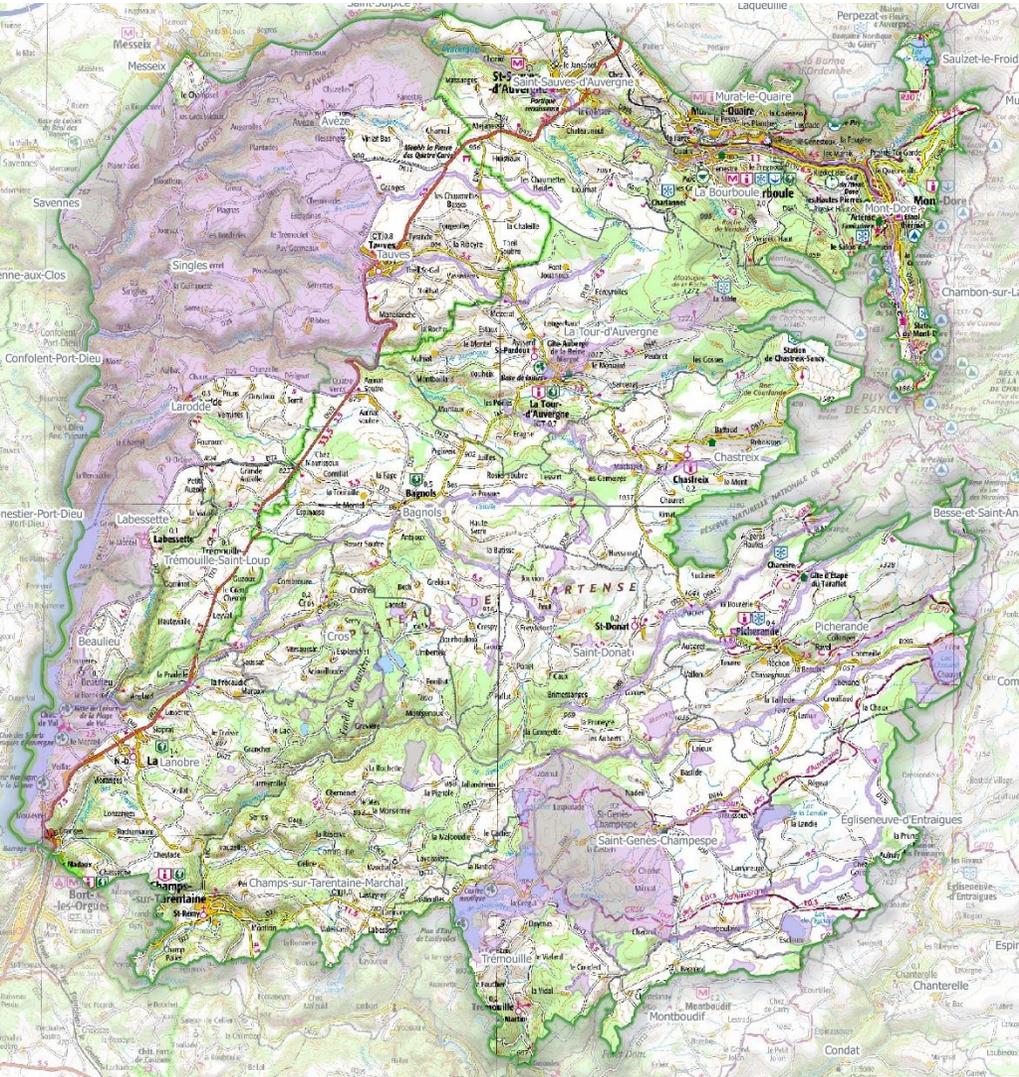
L'agriculture, l'activité première du site

- La SAU représente 29 716 ha soit près de 50% du territoire proposé
- En 2014, environ 650 exploitations concernées
- Elevage bovin extensif avec production laitière et viande
- AOP Saint-Nectaire
- Des estives, des prairies de fauches, des pâtures....
- Un diagnostic agricole réalisé en 2014



Nécessité de priorisation : la zone d'action prioritaire

- 1 îlot de l'exploitation agricole dans la zone prioritaire => toute la surface de l'exploitation dans le PAEC éligible
- 9 119 ha de SAU – 383 exploitations agricoles éligibles



Les principaux enjeux agro-environnementaux

1) La fertilisation des prairies engendre une diminution importante de la diversité en espèces végétales et en insectes notamment.

➤➤ Les MAEC visent l'absence de fertilisation, la préservation de la diversité prairiale

2) Les milieux humides et aquatiques sont particulièrement sensibles à toute modification hydrique (drainage, plantation), mécanique (piétinement par le bétail) ou chimique (chaulage, fertilisation...)

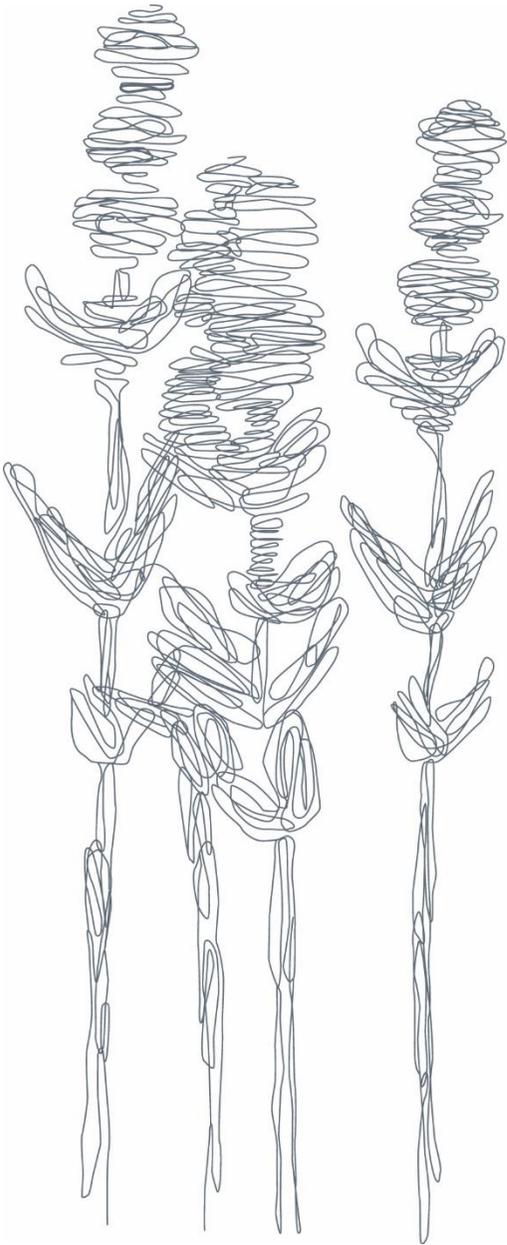
➤➤ Les MAEC proposées visent l'ajustement de la gestion pastorale, la mise en défens des zones humides les plus sensibles, l'absence de fertilisation

3) La fertilisation et le chaulage des bassins versant peuvent avoir des impacts plus ou moins forts et plus ou moins durables sur les propriétés physico-chimiques du sol, sur la qualité de l'eau et les espèces.

➤➤ Les MAEC encouragent l'amélioration des pratiques de fertilisation et de chaulage ou le maintien d'une gestion extensive

4) La pression de pâturage influence la dynamique de végétation

➤➤ Les MAEC encouragent à ajuster la gestion pastorale aux milieux pâturés



5. CADRE GÉNÉRAL DE MISE EN ŒUVRE DES PAEC

Programmation européenne 2014-2020

Principes et fonctionnement

Les MAEC doivent pouvoir financer le **maintien de pratiques et/ou de systèmes** qui ont une **fonction écologique reconnue** et qui sont **menacés d'abandon** et **accompagner le changement de pratiques agricoles**.

Ciblent des territoires prédéfinis pour lesquels doivent être élaborés des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) qui définissent notamment les types de mesures MAEC et leur cahier des charges.

- Concerne uniquement des surfaces déclarées à la PAC
- Un engagement volontaire, un contrat de 5 ans
- Un cahier des charges à respecter et une aide financière annuelle
- Qui anime ? Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- Qui paye ? Financement : 25 % *Etat-Agence de l'Eau Adour Garonne* / 75% *Europe (FEADER)*
- Qui instruit les dossiers ? La DDT
- Qui contrôle ? L'Agence des Services de Paiements

Architecture et construction des MAEC localisées

Une MAEC est constituée d'une **combinaison d'engagements unitaires (EU)**.

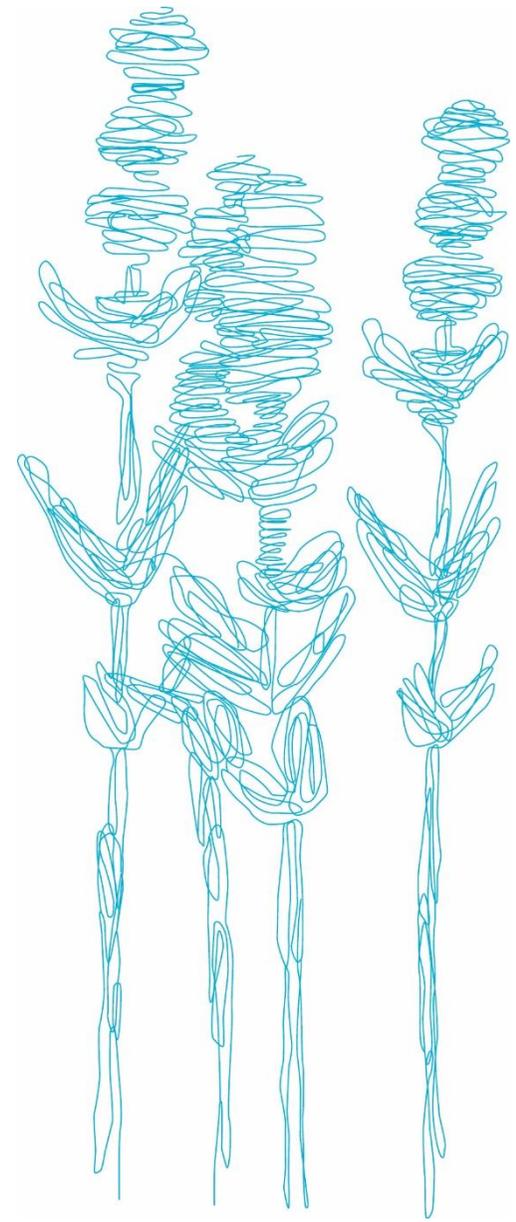
Un engagement unitaire correspond à une action de gestion. Son libellé est défini selon la zone d'application, suivi d'un numéro (##) :

surface en herbe → HERBE_##
milieux en voie de fermeture → OUVERT##
milieux remarquables → MILIEU##
éléments linéaires → LINEA_##

Certains engagements unitaires ne sont pas compatibles, d'autres doivent obligatoirement être associés.

➤➤➤ **Pas de limitation de mesures par type de couvert**

6. MAEC ENVISAGÉES



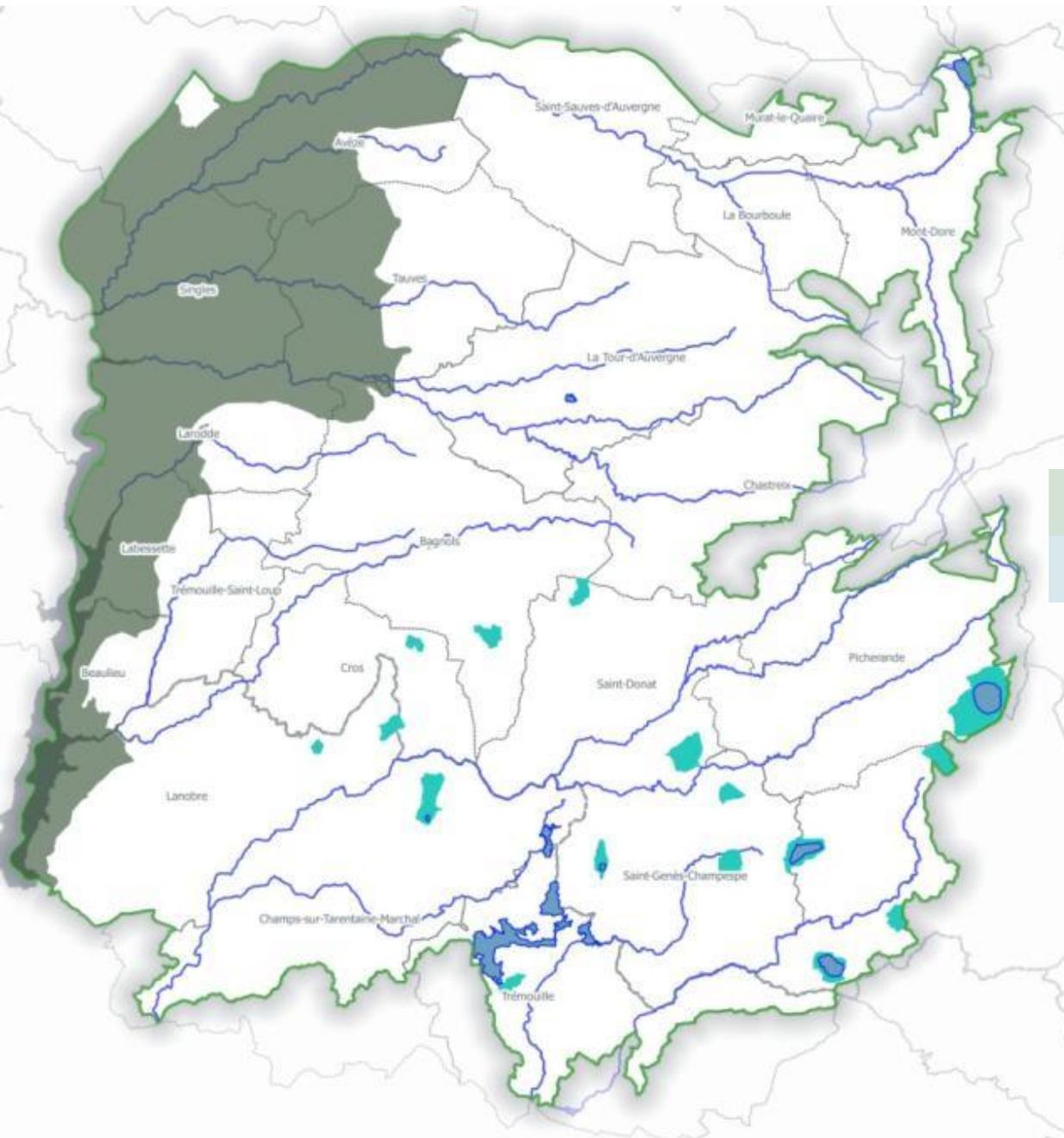
Objectifs des MAEC

- Maintenir ou améliorer localement, les habitats, les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire ;
- Maintenir le régime hydraulique et améliorer la qualité de l'eau ;
- Éviter l'eutrophisation des zones humides, plans d'eau et eaux libres ;
- Maintenir la capacité de séquestration du carbone des tourbières ;
- Maintenir les prairies naturelles

Les MAEC visent le maintien de pratiques agricoles extensives de qualité et encouragent l'amélioration des pratiques localement

Projet de Contrat territorial "Sources de la Dordogne, Sancy, Artense"

Projet de PAEC - Périmètre
proposé et enjeux majeurs



- Périmètre PAEC DSA 2016
- ZPS Gorges de la Dordogne
- N2000 Artense
- Cours d'eau principaux
- Retenue_Bortlesorgues
- Communes
- Limite de départements

Enjeux biodiversité

Enjeux eau

N 0 2 4 6 8 km
Fond de carte : IGN BDTopo
Sources : SMPNRVA
Réalisation : EM - SMPNRVA, 12/10/2016

Ripisylve – enjeu biodiversité

Engagement unitaire	Montant (€ / ml / an)	Cahier des charges
LINEA_03	Max : 1,50	<ul style="list-style-type: none"> › Elaboration d'un plan de gestion de la ripisylve (type, nombre de tailles, modalités d'élimination des arbres et branches morts, des retraits d'embâcles, essences d'arbres si replantation préconisée) › Mise en œuvre du plan de gestion › Respect des dates d'intervention : à définir (taille des arbres, retrait des embâcles) › Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches : à définir › Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les linéaires engagés › Enregistrement des interventions
Total	1,50 €/ml/an (0,69 + 0,81 xp3/5)	

Intérêt ?

Nombre d'années sur lesquelles un entretien est requis : 1-2 ?

Linéaire envisageable ? 5 000 m de berges ?

Zones en déprise – enjeu biodiversité

Engagem ent unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
OUVERT01	max : 247,56	<ul style="list-style-type: none"> › Elaboration d'un programme de travaux avec diagnostic initial (techniques de débroussaillage, délai de réalisation, période, taux d'ouverture à atteindre, taux de recouvrement ligneux, périodicité d'intervention mécanique) › Mise en œuvre du programme de travaux : ouverture + entretien › Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes › Enregistrement des interventions
Total	Max : 247,56 €/ha/an (171,24 + 19,08xp8)	

Intérêt ?

Définition du nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique est requis après ouverture : 2-3 ?

Surfaces envisageables ? 10 ha ?

Prairies pâturées mécanisables

Engagem ent unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_03	Max : 131	<ul style="list-style-type: none"> > Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organique (y compris compost et hors restitution par le pâturage) – azote apporté : ? > Absence d'apports magnésiens et de chaux > Absence de fertilisation P et K minérale et organique > Interdiction du retournement des surfaces engagées > Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes > Enregistrement des interventions
HERBE_04	Max : 75,44	<ul style="list-style-type: none"> > Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle : valeur ? (p15 : nb années : 5 ?) > Possibilité d'un chargement minimal : valeur ? > Possibilité d'un chargement instantané max ou min : valeur ? (p13 : nb années : 5 ?) > Non retournement des surfaces engagées > Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés > Enregistrement de l'ensemble des interventions sur les surfaces engagées
Total	Max : 206,44 €/ha/an (1,09xUN-32,93)xp16/5 - 56,58xp15/5+18,86xp13/5)	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 300 ha ?

Prairies de fauche

Engagement unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_07	66,01	<ul style="list-style-type: none">> Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes parmi une liste de 20 catégories (espèces ou genres) (cf guide d'identification élaboré par le Parc des Volcans)> Interdiction de retournement des surfaces engagées> Absence d'apports magnésiens et de chaux> Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires, sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes> Enregistrement des interventions
Total	66,01 €/ha/an	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 450 ha ?

Les 20 catégories de plantes classées selon un gradient d'humidité des prairies humides aux pelouses sèches

Tendance prairies humides ou fraîches

Tendance prairies sèches ou pelouses



Narcisses et jonquilles



Pédiculaires ou Parnassies



Rhinanthes



Gesses, Vesces ou
Luzerne sauvage



Genêts gazonnants



Renouée bistorte



Pimrenelles et
sanguisorbes



Centaures ou sératules



Knauties, scabieuses et
succises



Arnica



Orchidées et œillets



Raiponces



Liondents, épervières et
crépis



Lotiers



Gaillets



Thym ou Origan



Laïches, Luzüles, Juncus ou Scirpes



Campanules



Anthyllides ou Vulnéraires



Polygales



Prairies non mécanisables / Estives

Engagement unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_09	75,44	<ul style="list-style-type: none">> Mettre en œuvre le plan de gestion pastorale> Interdiction de retournement des surfaces engagées> Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes> Enregistrement de l'ensemble des interventions
Total	75,44 €/ha/an	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 550 ha ?

Contenu d'un Plan de Gestion (pastorale, *engagement Herbe 09* ou zones humides, *engagement Herbe 13*)

Il précisera, au sein de chaque unité, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations suivantes :

- Prescriptions annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'unité pastorale
- Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ou de milieux remarquable
- Période prévisionnelle d'utilisation pastorale sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ou milieux remarquables > retard de pâturage possible)
- Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de pâturage tournant
- Installation/déplacement éventuel de points d'eau
- Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent

Prairies mécanisables – enjeu Eau

Engagement unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_03	Max : 131	<ul style="list-style-type: none"> > Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organique (y compris compost et hors restitution par le pâturage) – azote apporté : ? > Absence d'apports magnésiens et de chaux > Absence de fertilisation P et K minérale et organique > Interdiction du retournement des surfaces engagées > Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes > Enregistrement des interventions
Total	Max : 131 €/ha/an (1,09xUN-32,93)xp16/5)	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 50 ha ?

Zones humides – enjeu Eau

Engagement unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_13	120	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un plan de gestion sur les parcelles engagées (entretien des berges, faucardage, entretien des franges végétalisées, des éléments paysagers, remise en état après inondation, maintien de l'accès aux parcelles. Autres items...) > Mise en œuvre du plan de gestion > Respect d'un taux de chargement annuel (1,4 UGB/ha ou moins ?) et respect du nombre d'années où le pâturage est autorisé > En cas de fauche, retard de 10 jours – date habituelle ? et respect du nombre d'années où la fauche est autorisée > Respect de la fertilisation azotée maximale hors restitutions au pâturage : dose ? (max 50UN) > Possibilité de prescriptions complémentaires : amendements,... > Interdiction du retournement des surfaces engagées > Interdiction d'utilisation d'herbicides sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes > Enregistrement de l'ensemble des interventions
Total	120 €/ha/an	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 200 ha ?

Zones humides mécanisables – enjeu Eau

Engagement unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_13	120	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un plan de gestion sur les parcelles engagées (entretien des berges, faucardage, entretien des franges végétalisées, des éléments paysagers, remise en état après inondation, maintien de l'accès aux parcelles. Autres items...) > Mise en œuvre du plan de gestion > Respect d'un taux de chargement annuel (1,4 UGB/ha ou moins ?) et respect du nombre d'années où le pâturage est autorisé > En cas de fauche, retard de 10 jours – date habituelle ? et respect du nombre d'années où la fauche est autorisée > Respect de la fertilisation azotée maximale hors restitutions au pâturage : dose ? (max 50UN) > Possibilité de prescriptions complémentaires : amendements,... > Interdiction du retournement des surfaces engagées > Interdiction d'utilisation d'herbicides sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes > Enregistrement de l'ensemble des interventions
HERBE_03	Max : 131	<ul style="list-style-type: none"> > Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organique (y compris compost et hors restitution par le pâturage) – azote apporté : ? > Absence d'apports magnésiens et de chaux > Absence de fertilisation P et K minérale et organique > Interdiction du retournement des surfaces engagées > Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes > Enregistrement des interventions
Total	Max : 251 €/ha/an	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 50 ha ?

Zones humides pâturées – enjeu Eau

Engagement unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_13	120	<ul style="list-style-type: none"> › Elaboration d'un plan de gestion sur les parcelles engagées (entretien des berges, faucardage, entretien des franges végétalisées, des éléments paysagers, remise en état après inondation, maintien de l'accès aux parcelles. Autres items...) › Mise en œuvre du plan de gestion › Respect d'un taux de chargement annuel (1,4 UGB/ha ou moins ?) et respect du nombre d'années où le pâturage est autorisé › En cas de fauche, retard de 10 jours – date habituelle ? et respect du nombre d'années où la fauche est autorisée › Respect de la fertilisation azotée maximale hors restitutions au pâturage : dose ? (max 50UN) › Possibilité de prescriptions complémentaires : amendements,... › Interdiction du retournement des surfaces engagées › Interdiction d'utilisation d'herbicides sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes › Enregistrement de l'ensemble des interventions
HERBE_04	Max : 75,44	<ul style="list-style-type: none"> › Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle : valeur ? (p15 : nb années : 5 ?) › Possibilité d'un chargement minimal : valeur ? › Possibilité d'un chargement instantané max ou min : valeur ? (p13 : nb années : 5 ?) › Non retournement des surfaces engagées › Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés › Enregistrement de l'ensemble des interventions sur les surfaces engagées
Total	Max : 195,44 €/ha/an	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 100 ha ?

Zones humides en déprise – enjeu Eau

Engagement unitaire	Montant (€ / ha / an)	Adaptations locales
HERBE_13	120	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un plan de gestion sur les parcelles engagées (entretien des berges, faucardage, entretien des franges végétalisées, des éléments paysagers, remise en état après inondation, maintien de l'accès aux parcelles. Autres items...) > Mise en œuvre du plan de gestion > Respect d'un taux de chargement annuel (1,4 UGB/ha ou moins ?) et respect du nombre d'années où le pâturage est autorisé > En cas de fauche, retard de 10 jours – date habituelle ? et respect du nombre d'années où la fauche est autorisée > Respect de la fertilisation azotée maximale hors restitutions au pâturage : dose ? (max 50UN) > Possibilité de prescriptions complémentaires : amendements,... > Interdiction du retournement des surfaces engagées > Interdiction d'utilisation d'herbicides sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes > Enregistrement de l'ensemble des interventions
OUVERT01	<p style="color: red; margin: 0;">max : 247,56</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Elaboration d'un programme de travaux avec diagnostic initial (techniques de débroussaillage, délai de réalisation, période, taux d'ouverture à atteindre, taux de recouvrement ligneux, périodicité d'intervention mécanique) > Mise en œuvre du programme de travaux : ouverture + entretien > Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés pour les chardons, rumex et plantes envahissantes > Enregistrement des interventions
Total	Max : 367,56 €/ha/an	

Intérêt ?

Surfaces envisageables ? 10 ha ?

Les mesures d'accompagnement proposées

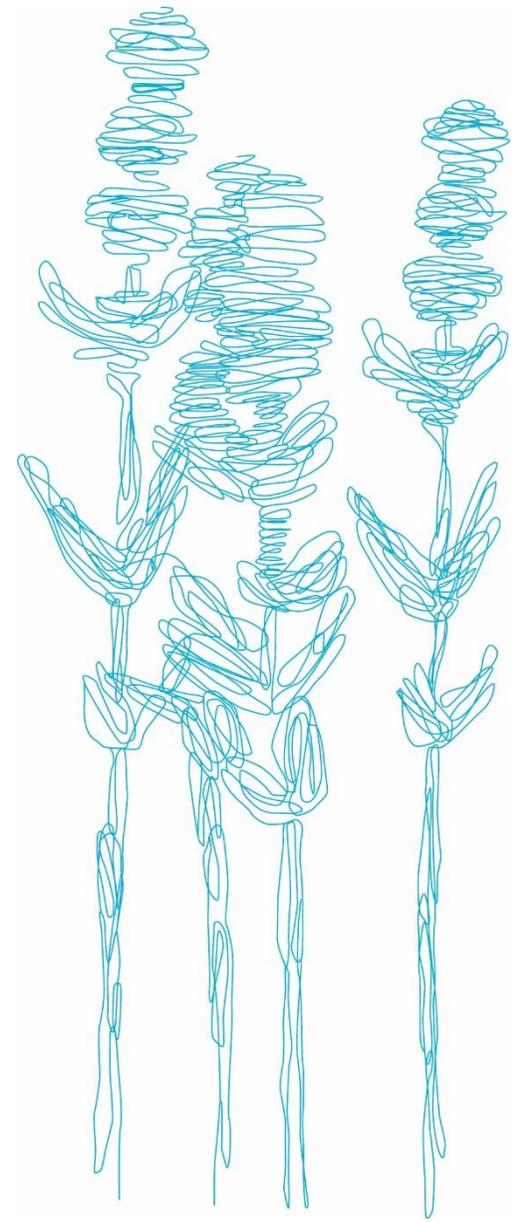
- L'organisation de formations (thématiques à définir) : **quel(s) besoin(s) identifiez-vous ?**
- L'organisation de réunions d'information auprès des agriculteurs : **quel(s) thème(s) vous intéressent ?**

Quelles périodes privilégiées ? Quelle durée (1/2 journée, journée, plus) ? En salle ou /et sur le terrain ? Quels déplacements êtes-vous prêts à consentir – éloignements de la réunion ? Votre GVA propose-t-il déjà des animations collectives ?

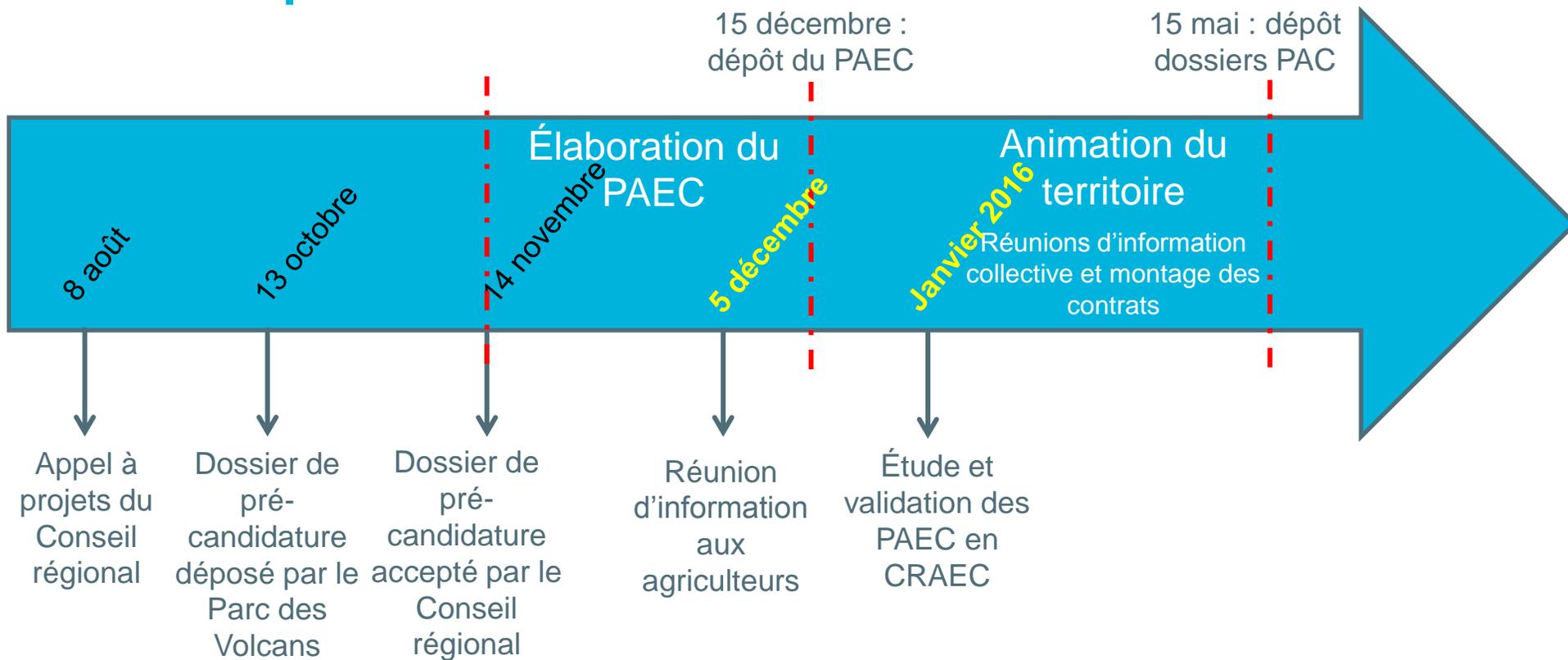
- L'accompagnement personnalisé pour chaque agriculteur intéressé afin d'élaborer le dossier de contractualisation et suivre la mise en œuvre du contrat ;

- **Autres ? Vos avis ?**

7. CALENDRIER

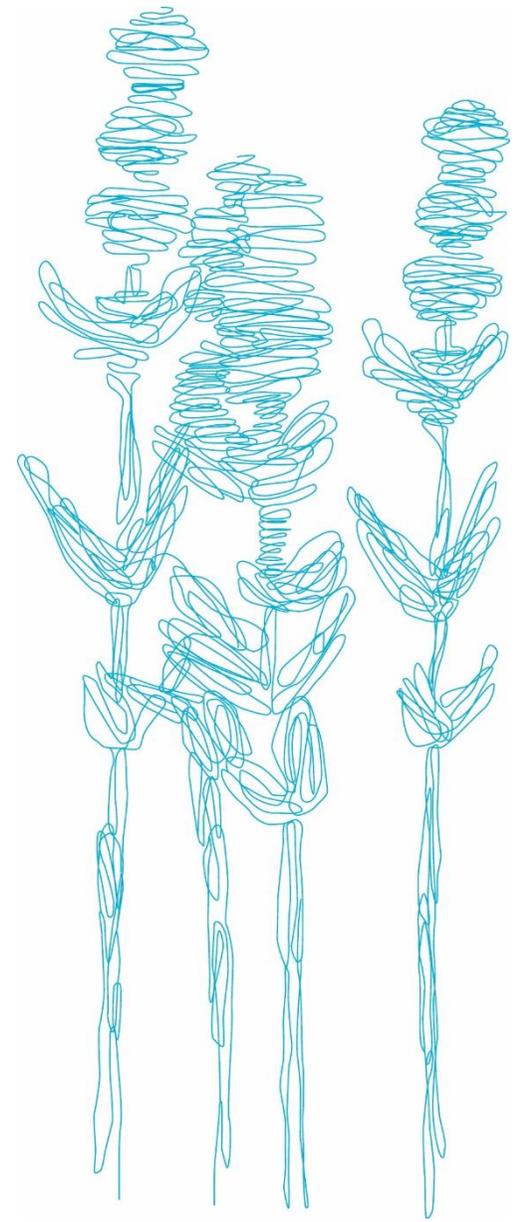


Calendrier prévisionnel



➤➤➤ **2017 devrait être la seule année de contractualisation**

7. QUESTIONS DIVERSES



Merci de votre attention



Quelques espèces patrimoniales



Cuivré de la bistorte



Damier de la succise



Fluteau nageant



Loutre



Ligulaire de Sibérie



Ecrevisses à pattes blanches